

Guide des aides à la **Mobilité**

2015



maison
de l'emploi
Grand Alès
Cévennes



UN OUTIL AU SERVICE DES RÉFÉRENTS DE PARCOURS ET DES PUBLICS POUR FAVORISER LA MOBILITÉ

Ce guide, édité par la Maison de l'Emploi Alès Cévennes en 2015 grâce à l'appui de ses partenaires, a pour objectif de vous présenter les aides et les dispositifs existants pour favoriser la mobilité géographique et professionnelle.

Ces aides ne sont pas accessibles à tous, elles sont applicables en fonction de votre situation. Vous trouverez dans ce guide les aides référencées selon votre situation : demandeurs d'emploi, allocataires des minimas sociaux, jeunes de moins de 26 ans, salariés...

N'hésitez pas à solliciter votre référent de parcours afin de déterminer ensemble quels sont les leviers que vous pouvez activer pour faciliter votre mobilité.



VOUS ÊTES

DEMANDEURS D'EMPLOI

4

JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

6

ALLOCATAIRES DU RSA

8

SALARIÉS

10



→ Rendez-vous à la dernière page de ce guide pour connaître les dispositifs mis en place sur Alès et son agglomération pour faciliter vos déplacements...

VOUS ÊTES DEMANDEURS D'EMPLOI

- ❖ Vous vous rendez à un entretien d'embauche
- ❖ Vous participez à un concours public
- ❖ Vous suivez une prestation intensive
- ❖ Vous reprenez un emploi éloigné de votre lieu de résidence
- ❖ Vous entrez dans une formation éloignée de votre lieu de résidence

→ **Une aide à la mobilité peut vous être accordée sous la forme d'une prise de tout ou partie de vos frais de déplacement, de repas, et d'hébergement.**

LES AIDES À LA MOBILITÉ DE PÔLE EMPLOI

Publics concernés :

Demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1, 2, 3, « stagiaire de la formation professionnelle », 5 « contrat aidé »

Vous êtes :

- ❖ non indemnisés au titre d'une allocation chômage
- ou
- ❖ indemnisés au titre d'une allocation de chômage dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE minimale.

Attention, votre situation est appréciée au jour de votre demande d'aide.

Conditions d'attribution :

- ❖ L'entretien d'embauche, le concours public, la prestation intensive, l'emploi repris ou la formation suivie doit être situé à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du lieu de votre domicile.
- ❖ L'entretien d'embauche ou l'emploi repris doit concerner soit un contrat à durée indéterminée (CDI) soit un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat de travail temporaire (CTT) de trois mois consécutifs minimum. Les contrats à temps partiel sont éligibles.
- ❖ Pour une formation, celle-ci doit être financée ou cofinancée par Pôle emploi ou financée par un OPCA dans le cadre des dispositifs de formation financés (CRP, Préparation Opérationnelle Emploi (POEC)..).

Nature de l'aide à la mobilité :

- **Frais de déplacement :** prise en charge à hauteur de 0,20 €/km X nombre de km parcouru aller-retour ou par des bons SNCF (bon de transport ou bon de réservation délivré uniquement dans le cadre d'une recherche d'emploi).
- **Frais de repas :** forfait de 6 € par jour. Si les frais de repas sont pris en charge par un autre organisme (OPCA, Conseil régional, ou employeur par exemple), Pôle emploi n'intervient pas, même si cette aide est moins avantageuse.
- **Frais d'hébergement :** plafond de 30 € par nuitée dans la limite des frais que vous engagez et sur présentation des justificatifs.

Démarche pour bénéficier de l'aide :

Adressez-vous à votre conseiller Pôle emploi qui vous indiquera, en fonction de votre situation, quel formulaire de demande remplir et les justificatifs à fournir.

La demande d'aide doit être déposée auprès de votre pôle emploi :

- Avant votre entretien d'embauche, votre prestation intensive ou votre participation à un concours public ou au plus tard dans un délai de 7 jours après l'entretien d'embauche, le premier jour de la prestation intensive ou du concours public ;
- Au plus tard dans le mois qui suit votre reprise d'emploi ou votre entrée en formation.

PLUS D'INFOS

CONTACTER PÔLE EMPLOI

Tél. : 3949 • Site web : www.pole-emploi.fr

RDV dans l'une de vos 2 agences Pôle Emploi à Alès :

- Pôle Emploi Alès Avène
29 chemin des 2 Mas - Pist OASIS 4 - 30100 ALES
- Pôle Emploi Alès Gardon
5 avenue jean baptiste dumas - 30100 ALES



VOUS ÊTES JEUNES (MOINS DE 26 ANS)

LES AIDES À LA MOBILITÉ DE LA MISSION LOCALE JEUNES

Atelier Mobilité MLJ

- ◆ Infos et bons plans pour plus d'autonomie!
- ◆ Aides aux déplacements (réductions tarifaires, gratuité, locations, aides MLJ, Pôle Emploi, Conseil Général...)
- ◆ Plans et horaires des lignes de transport en commun utiles à vos déplacements
- ◆ Recherches d'horaires, de trajet et de tarifs sur Internet,
- ◆ Lecture et repérage sur un plan de ville et/ou sur une grille horaire,
- ◆ Possibilités de départ à l'étranger

Une question ? Un projet ? Parlez-en à votre conseiller

Aide au passage du permis de conduire

- ◆ Sous certaines conditions les jeunes suivis par un conseiller peuvent bénéficier de l'apprentissage au code et à la conduite afin d'obtenir leur permis de conduire catégorie B.
- ◆ Une auto école spécifiquement réservée aux jeunes de la Mission Locale : **auto-école sociale**.
- ◆ La Mission locale dispose d'un local et d'un véhicule adapté pour les apprentissages. Une monitrice diplômée assure les cours.

Réductions sur les transports en commun

- ◆ Des réductions sur vos billets de train
- ◆ Grâce à un partenariat avec le Conseil Régional, les jeunes inscrits dans une Mission Locale du Languedoc Roussillon peuvent bénéficier de tarifs réduits sur leurs déplacements en TER dans toute la Région. La carte VIA+ permet d'obtenir une réduction de 75 % sur le prix du billet de train.
- ◆ Des réductions sur vos abonnements « Bus »
- ◆ Le réseau de transport NTecC propose des tarifs réduits pour les demandeurs d'emploi (Abonnement IRIS). Les formulaires sont disponibles sur www.ntecc.fr

N'hésitez pas à en parler à votre conseiller qui vous délivrera une attestation d'inscription Mission locale Jeunes

Mobilité à l'étranger

Certains dispositifs peuvent vous aider à partir à l'étranger... Bouger, rencontrer d'autres jeunes, découvrir d'autres cultures sont des atouts dans un parcours professionnel.

◆ « **Jeunesse en action** » est le programme de l'Union européenne dédié aux 13-30 ans. Aucun diplôme ou niveau de formation n'est requis.

En participant à ce programme vous pourrez développer ou acquérir diverses compétences utiles dans votre parcours personnel et socio-professionnel...

Toutes les informations sur www.jeunesseenaction.fr

◆ **La bourse ERASMUS+** est un programme s'adressant aux jeunes de 18 à 30 ans qui sortent d'une formation professionnelle depuis moins d'un an (≤ niveau IV). Un niveau d'anglais intermédiaire est requis. C'est un séjour de quatre ou six semaines en Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne ou Italie.

Rapprochez vous de votre conseiller(e) à la MLJ pour avoir plus d'information sur ces dispositifs...



PLUS D'INFOS

CONTACTER LA MISSION LOCALE JEUNES
ALES PAYS CÉVENNES

14, rue de la République - 30100 Alès
Tél. : 04 66 56 71 73 - Fax. : 04 66 52 77 88

www.mljalespayscevennes.fr

ALLOCATAIRES DU RSA

CONDITIONS ET MONTANT DES AIDES À LA MOBILITÉ

Vous n'avez pas ou plus le permis de conduire ?

Vous pouvez demander une aide pour financer son obtention si l'absence du permis B vous empêche d'accéder au marché du travail dans les deux cas suivants :

- ◆ Votre quartier est mal desservi par les transports en commun
- ◆ Vous travaillez avec des horaires décalés

L'état peut alors vous financer le permis B jusqu'à 1 500 €

Vous avez retrouvé un emploi ?

Si vous percevez le RSA, et que **vous avez retrouvé un travail ou une formation, l'APRE vous permettra de prendre en charge de nombreux frais.**

- ◆ L'achat ou la réparation de votre voiture,
- ◆ Les frais vestimentaires liés à votre nouvel emploi... sont quelques unes des aides dont vous pouvez bénéficier.

La demande de l'APRE se fait auprès de votre référent RSA.



Aide aux transports

Chaque région propose aux salariés, aux chômeurs ou aux bénéficiaires des minima sociaux, tel que le RSA, des réductions ou la gratuité sur les transports, trains ou cars.

- Ces cartes de réduction sur les trains sont plus intéressantes que celles proposées par la SNCF car les régions financent une grande partie du coût.

En région Languedoc-Roussillon

- Le Languedoc-Roussillon a créé la carte ViaPlus qui s'adresse à toutes les personnes touchant moins de 80% du SMIC (chômeurs, bénéficiaires du RSA...) et tous les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.
- La carte Via+ est totalement gratuite et vous permet de bénéficier de 75% de réduction sur tous vos trajets en Languedoc-Roussillon. Pour l'obtenir, vous devez remplir le formulaire de demande disponible sur le site de la région www.laregion.fr



PLUS D'INFOS

www.service-public.fr
www.laregion.fr

CAF DU GARD - ALES
6 quai Boissier de Sauvages - 30100 Alès
www.caf.fr

SALARIES

LES AIDES À LA MOBILITÉ POUR LES SALARIÉS

Différentes aides à la mobilité professionnelle existent pour les salariés.

Prise en charge facultative des frais de transports personnels

- L'employeur peut prendre en charge, tout ou partie des frais de carburant engagés pour les déplacements des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Sont concernés, tous les salariés :

- Dont la résidence habituelle ou le lieu de travail est situé en dehors de la région d'Île-de-France et d'un périmètre de transports urbains
- Pour lesquels l'utilisation d'un véhicule personnel est rendue indispensable par des conditions d'horaires de travail particuliers ne permettant pas d'emprunter un mode collectif de transport.

Dans les mêmes conditions, l'employeur peut prendre en charge les frais exposés pour l'alimentation de véhicules électriques. (La prise en charge par l'employeur des frais de carburant ou des frais d'alimentation de véhicules électriques engagés par les salariés est exonérée de cotisations et contributions sociales dans la limite de 200 € par an et par salarié).

Cette prise en charge ne peut être cumulée avec la prise en charge du coût des titres d'abonnement aux transports collectifs.

La prise en charge des frais des salariés à temps partiel est identique à celle des salariés à temps complet, lorsque l'horaire de travail du salarié est au moins égal à la moitié de la durée légale hebdomadaire ou conventionnelle de travail.

Lorsque le salarié est employé pour un nombre d'heures inférieur à la moitié de la durée à temps complet, la prise en charge est calculée à due proportion du nombre d'heures travaillées par rapport à la moitié de la durée du travail à temps complet.

Pour bénéficier de l'exonération sociale, l'employeur doit présenter la photocopie de la carte grise du véhicule du salarié.

LE CŒUR DE VILLE
VOUS SORRIET ET C'EST
GRATUIT

ALES'Y



Un passage toutes les

10 minutes

et c'est GRATUIT



LA MOBILITÉ SUR ALÈS ET L'AGGLO

NAVETTE ALES'Y

Gratuité, arrêt à la demande, fonctionnement non stop du lundi au samedi, un passage toutes les dix minutes : les navettes Ales'y vous transportent du parking du Gardon à la gare routière en passant par le centre-ville d'Alès du lundi au samedi, de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 19h30.

voie verte et itinéraires cyclables

7 km de voie verte, séparés de la chaussée, permettent de traverser Alès, du Nord au Sud, en toute sécurité. Elle se ramifie progressivement en itinéraires cyclables (pistes et bandes cyclables) reliant ainsi le centre-ville aux communes alentours.

Le centre-ville offre également de nombreux parkings à vélo.

Les plans de la navette ALES'Y, de la voie verte et des pistes cyclables sont disponibles sur le portail Alès Cévennes : www.alescevennes.fr

NTecC, LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN CÉVENOL

Avec 80 lignes et circuits, 1 000 arrêts et 60 véhicules, une solution de transport est proposée, du lundi au samedi, à la quasi-totalité de la population de l'Agglo.

Plus d'infos : www.ntecc.fr



ALÈS ANNONCES, SITE D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

Pour trouver une solution de covoiturage, rendez-vous sur alescevennes.etyssa.com

PLUS D'INFOS SUR INTERNET

- www.edgard-transport.fr
- www.entrepriseshabitat.com/mobilite/aide-mutation-professionnelle-geographique-m-2
- www.aliancelogement.com/fr/aide-mobilite-logement/aide-mobili-pass.html
- www.urssaf.fr/employeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglementaires/frais_professionnels_06.html
- www.aide-sociale.fr/train-gratuit-reduction-chomeurs-rsa-salarie/
- www officiel-demenagement.com/conseils-demenagement/aide-financement.html
- www.reseau-sam.fr
- BlaBlaCar, covoiturage-libre.fr, carpooling.fr (en Europe)
- Guide des opportunités de financement pour la mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture en Europe : on-the-move.org



Maison de l'Emploi Alès Cévennes

11, bis rue Pasteur • 30100 ALÈS

Tél. : 04 66 52 04 05

Email : contact@mde-alescevennes.fr

www.mde-alescevennes.fr

Guide des aides à la Mobilité

